



SAISIR LES PRUD HOMMES 3 ANS APRES LITIGE

Par **DELABORDE**, le **24/06/2021** à **12:06**

ancien salarié d'une entreprise en liquidation judiciaire

je n'ai jamais reçu mes indemnités et le mandataire judiciaire n'a pas l'air enclin à faire quelque chose

j'attends depuis décembre 2018

Est-il possible de saisir les prud'hommes mais si cela fait presque 3 ans

Par **P.M.**, le **24/06/2021** à **16:12**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait quand même en savoir plus car on ne sait pas par exemple si le mandataire judiciaire a procédé au licenciement et si vous avez des courriers de sa part...

Vous pourriez essayer de saisir le Conseil de Prud'Hommes, même s'il est étonnant que vous ne l'ayez pas fait avant, en espérant que ce soit la prescription de 3 ans qui soit retenue mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...